



# Conseil du Travail La Tuque et de la région F.T.Q. - C.T.C.

Conseil Régional  
Mauricie-Bois-Francs Drummondville

La Tuque, le 19 août 1988

A qui de droit,

il nous fait plaisir de vous faire parvenir une copie du projet de voie de contournement du trafic lourd ainsi-qu'une copie du tracé et de la demande que nous avons soumis aux autorités municipales dans le but de voir ce tracé réalisé dans un avenir proche.

Nous demandons par la présente aux organismes représentatifs d'appuyer notre requête en adoptant la résolution-type incluse et en la faisant parvenir aux autorités municipales.

Advenant une réponse positive de votre part, S.V.P. bien vouloir nous faire parvenir une copie de la résolution qui aura été adopté à votre assemblée générale ou par votre comité directeur.

Vous remerciant à l'avance de votre collaboration, nous vous invitons à nous contacter pour de plus amples informations si cela s'avère nécessaire.

Nous vous prions d'accepter nos salutations sincères.

Ci-joint:

copie: lettre à Ville La Tuque  
projet de tracé  
résolution-type

*Gérard Desbiens*  
Gérard Desbiens prés.  
Conseil du Travail La Tuque  
29 rue Beckler C.P. 156  
La Tuque, Qué. G9X 3P2

**194**

**DC2**

Projet de contournement de la ville de  
La Tuque, route 155

La Tuque

6211-06-0K7





# Conseil du Travail La Tuque et de la région F.T.Q. - C.T.C.

Conseil Régional  
Mauricie-Bols-Francis Drummondville

La Tuque, le 19 août 1988

Ville La Tuque  
558 Commerciale  
La Tuque, Qué.

Monsieur le Maire,  
Messieurs les Conseillers,

Pour faire suite à notre rencontre avec le maire de notre municipalité au sujet d'une voie de contournement du trafic lourd, le Conseil du travail de La Tuque a élaboré son projet de tracé à l'aide de photos aériennes et conformément au mandat reçu à son assemblée régulière du 8 mars 1988, les officiers du Conseil sont heureux de soumettre aux édiles municipaux ce projet de tracé qu'ils croient parfaitement réalisable et ultimement très bénéfique pour tous les citoyens concernés.

Nous demandons donc instamment à nos représentants municipaux d'accorder toute l'attention nécessaire au projet de tracé, d'en faire l'objet d'une approbation officielle et de prendre les mesures nécessaires à sa réalisation auprès des autorités gouvernementales concernées.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à notre requête et nous vous offrons toute notre collaboration sur le sujet.

Bien à vous,

*Gérard Desbiens*  
Gérard Desbiens prés.  
Conseil du Travail de  
La Tuque

ci-joint:

copie : projet de tracé  
communiqué de presse  
résolution de mandat



# Conseil du Travail La Tuque et de la région F.T.Q. - C.T.C.

Conseil Régional  
Mauricie-Bois-Francs Drummondville

## VOIE DE CONTOURNEMENT

(route 155 nord, Ville La Tuque).

Projet: voie de contournement pour le trafic lourd à l'extérieur de la municipalité.

Proposé par: le Conseil du Travail de La Tuque.

## REFECTION DE L'ACTUEL TRACE.

Grâce à une subvention de plus de \$300,000.00 du Gouvernement du Québec, Ville de La Tuque entreprend enfin la réfection de la route 155 dans les limites de la municipalité.

Le Conseil du Travail de La Tuque n'est pas mécontent que les élus municipaux aient pu obtenir une telle subvention pour refaire les rues de la ville qui servent de route nationale, mais cette subvention n'est pas un cadeau du Provincial, c'est seulement une compensation pour réparer un tracé désuet d'une route nationale qui passe encore malheureusement en plein coeur de la ville, chose qui ne se voit plus ailleurs depuis plusieurs années.

Vu l'augmentation continuelle du trafic lourd en nos murs, et que cette situation va continuer en empirant dans l'avenir, il serait souhaitable que nos élus municipaux envisagent une solution durable surtout s'ils ont à coeur l'essor de leur Ville, et non pas une solution à court terme qui consisterait seulement à déplacer de quelques rues le tracé actuel de la route et qui en somme, ne ferait que changer le mal de place.

## LES INCONVENIENTS DE L'ACTUEL TRACE.

Après information auprès du Ministère des Transports, il s'avère que des travaux tels que ceux qui sont entrepris actuellement n'ont qu'une espérance de durabilité de 4 ans, ce qui revient à dire qu'à tous les 4 ans, nous nous retrouverions avec des rues pleines de trous et qu'il faudra attendre encore les bonnes grâces du Provincial.



# Conseil du Travail La Tuque et de la région F.T.Q. - C.T.C.

Conseil Régional  
Mauricie-Bas-Francs Drummondville

-2-

De plus, les citoyens payeurs de taxes qui résident le long et près de ce tracé seront toujours pris avec le problème du trafic lourd et des nombreux inconvénients qui y sont rattachés: pollution par le bruit et les émanations d'essence, sécurité dans les rues, transport de matières dangereuses, dégradation rapide de la chaussée, etc... Les officiers du Conseil croient que les citoyens de La Tuque sans exception ont droit de jouir pleinement de leur environnement, qu'ils soient résidents des rues Bostonnais, St-François, Boulevard Ducharme ou de toute autre rue de notre municipalité.

## PROPOSITION DE TRACE PAR LE CONSEIL DU TRAVAIL DE LA TUQUE.

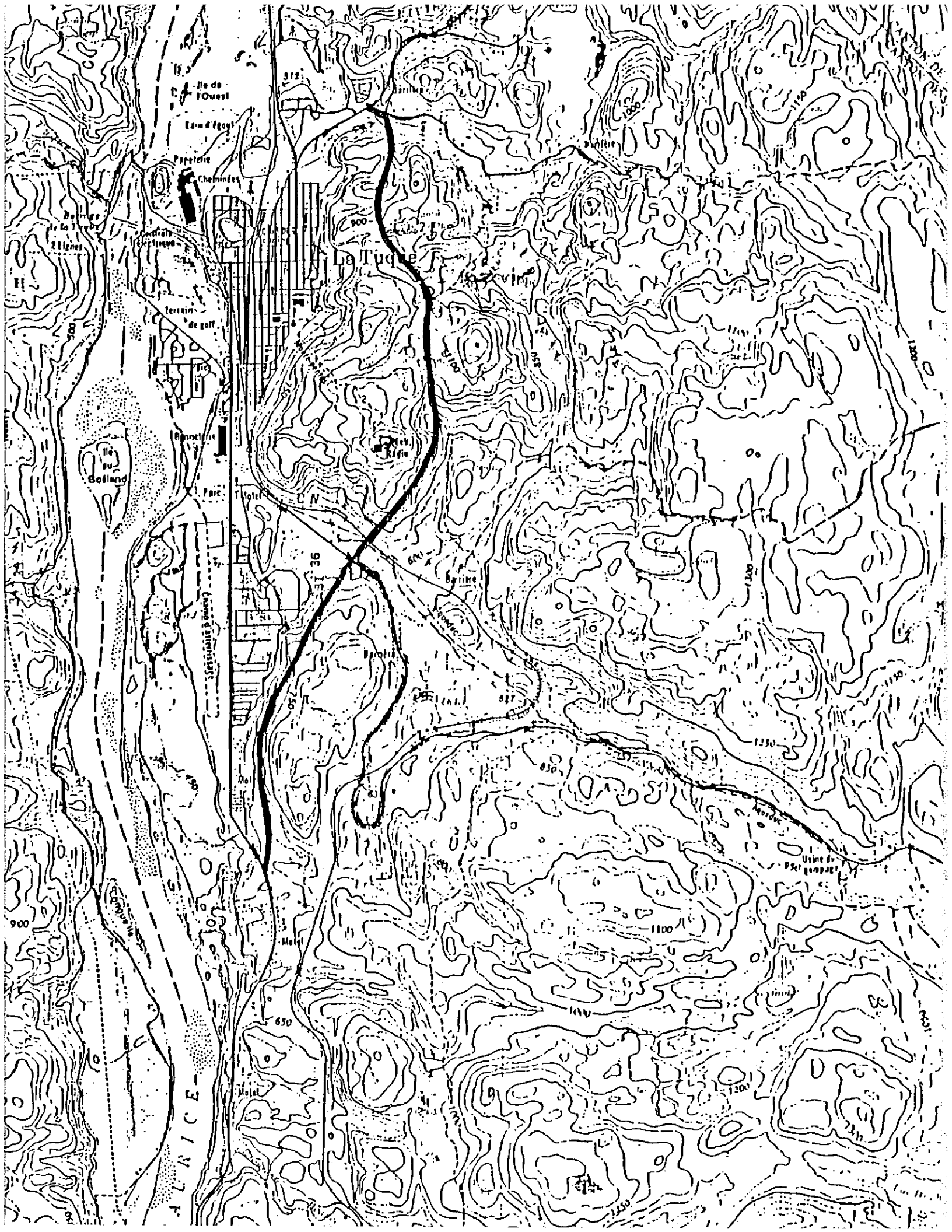
Le Conseil du Travail de La Tuque propose donc un tracé qui contournerait la ville tout en restant dans les limites de la Ville de La Tuque. Ce tracé serait d'une longueur d'environ 6 kilomètres débutant face au Parc des Chutes en Haute-Mauricie et se terminant au rang des Hamelins, face au Camping Municipal.

Photos aériennes à l'appui, le Conseil est d'avis qu'un tel tracé ne serait pas plus dispendieux que celui construit au Lac Bouchette, petit village de quelques citoyens seulement. Le Conseil croit également qu'à long terme, ce tracé serait moins coûteux que de refaire le tracé actuel à tous les 4 ans.

A ceux qui seraient tentés de croire qu'une route nationale hors du centre-ville nuirait à nos commerçants, le Conseil répond que vu sa situation géographique, la Ville de La Tuque étant séparée par plus de 100 kilomètres de route des villes voisines du Nord et du Sud, il est improbable que les voyageurs vont effectuer 200 kilomètres sans s'arrêter en nos murs, notre réputation d'hospitalité n'étant plus à faire.

Les officiers du Conseil du Travail espèrent donc que le Conseil de Ville qui dirige notre destinée et qui se dit jeune et dynamique ne laissera pas passer une telle occasion de travailler au mieux-être de ses citoyens.

Nous faisons un appel pressant à tous nos concitoyens de manifester leur volonté de voir ce projet se réaliser.



RESOLUTION D'APPUI

Au projet de voie de contournement du trafic lourd présenté par le Conseil du travail de La Tuque aux autorités municipales de Ville La Tuque.

Qu'il soit proposé et adopté que:

“(nom de l'organisme)”..... appuie les démarches du Conseil du travail de La Tuque dans le but de réaliser le projet de voie de contournement du trafic lourd sur la route 155 et que copie de cette résolution soit envoyé au Conseil Municipal de La Tuque dans les plus brefs délais.

Adopté à La Tuque , le ..... 1988

c.c. Conseil du Travail de La Tuque



# Conseil du Travail La Tuque et de la région F.T.Q. - C.T.C.

Conseil Régional  
Mauricie-Bois-Francs Drummondville

La Tuque, le 23 janvier 89.

Ville La Tuque  
558 Commerciale  
La Tuque, Qué.

Monsieur le Maire, messieurs les Conseillers,  
le Conseil du Travail de La Tuque, depuis plusieurs mois déjà,  
a fait de nombreuses représentations au Conseil municipal de  
La Tuque en rapport avec la réalisation d'une voie de contour-  
nement de la circulation lourde hors de la région habitée par  
les citoyens latuquois.

Ces représentations, tant verbales qu'écrites (étude de la  
circulation lourde, pétition populaire, appuis d'organismes  
divers), constituent à notre avis la base essentielle d'une  
prise de position ferme en faveur d'un accord de principe  
pour la réalisation du projet.

Cette requête officielle auprès du Conseil municipal aurait  
été faite depuis un certain temps mais les officiers du  
Conseil du travail se sont rendus aux arguments du Maire  
Duchesneau voulant que l'étude du plan d'urbanisme par les  
membres du Conseil municipal et les séances de consultations  
publiques soient le lieu et moment propices aux discussions  
sur le sujet.





## Conseil du Travail La Tuque et de la région F.T.Q. - C.T.C.

Conseil Régional  
Mauricie-Bois-Francs Drummondville

Les officiers du Conseil du Travail de La Tuque estiment que le temps est venu et qu'avec tous les dossiers et informations qu'il a en mains, le Conseil municipal est en mesure de signifier, par voie de résolution, un accord de principe en faveur du projet de voie de contournement, compte tenu de tous les arguments favorables déjà démontrés, compte tenu aussi de la volonté populaire indéniablement exprimée dans une pétition signée par près de 90 personnes sur 100 sollicitées pour un total de 3158 signatures que le Conseil du Travail considère comme autant d' "accords de principe" de citoyens latuquois.

Nous réitérons donc par la présente notre demande au Conseil municipal de La Tuque d'inclure le projet dans le plan d'urbanisme, de prendre le leadership dans les démarches à effectuer auprès des autorités gouvernementales concernées et de mener à terme dans les meilleurs délais ce projet en vue d'un mieux-être collectif des citoyens latuquois.

Le Conseil du Travail de La Tuque est prêt à rencontrer le Conseil municipal pour toute information supplémentaire et se tient à la disposition du Conseil municipal.

Veuillez accepter nos salutations sincères,

M. Claude Berthiaume, prés.  
Conseil du Travail de La Tuque,  
c.p. 156 La Tuque, Qué. G9X 3P2



*Claude Berthiaume*





# Conseil du Travail La Tuque et de la région F.T.Q. - C.T.C.

Conseil Régional  
Mauricie-Bois-Francs Drummondville

La Tuque le 03 Octobre 1989

Objet: Remerciement à la population.

Par la présente, les membres du Conseil du travail de La Tuque, désirent remercier sincèrement les citoyens Latuquois qui se sont déplacés en très grand nombre mardi le 19 Septembre 1989 pour venir l'appuyer auprès du Conseil municipal dans ses revendications concernant la voie de contournement pour le trafic lourd à l'extérieur de notre municipalité.

Ce rassemblement a très clairement démontré à nos élus municipaux une volonté ferme de la population à une meilleure qualité de vie

En conséquence, nous sommes assurés que les citoyens continueront de la revendiquer très fort afin que le Conseil qui sera en place le 05 Novembre 1989 au soir, devra prendre les mesures nécessaires à sa réalisation dans les plus brefs délais.

Encore un gros MERCI.

Paul-A Ducas secrétaire  
Conseil du travail de La Tuque  
C.P. 156  
La Tuque (Québec)  
G9X 3P2



# VILLE DE LA TUQUE

558 RUE COMMERCIALE  
G9X 3A9

BUREAU DU GREFFIER  
TÉL. (819) 523-6110

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE LAVIOLETTE  
VILLE DE LA TUQUE

A monsieur le maire André Duchesneau,  
et à messieurs les conseillers Michel Bourassa, Roger Charest,  
Gérard Desbiens, Jean-Guy Gauvin, Gilles Mongrain et Roger Scarpino.

---

Monsieur le maire,  
Messieurs les conseillers,

AVIS vous est donné par le soussigné,  
greffier de la Ville de La Tuque, qu'une assemblée spéciale du Con-  
seil municipal de cette ville est convoquée par moi pour être tenue  
le 10 octobre à 19 H 30 à l'hôtel de ville pour disposer du  
(des) sujet(s) suivant(s):

- 1- Résolution pour accorder une servitude de tolérance en faveur du lot 29-448.
- 2- Résolution pour accorder une servitude de tolérance en faveur du lot 25A-36
- 3- Résolution approuvant les travaux de TÉLÉBEC sur les rues St-François et Joffre.
- 4- Résolution concernant la voie de contournement
- 5- Résolution pour confier un mandat au Groupe SOBECO à titre d'actuaire conseil pour le régime de rentes des employés de la ville de La Tuque.

.../2

- 6- Résolution pour prolonger le mandat de la firme METHOTEC dans le cadre du programme de gestion documentaire.
- 7- Résolution pour accepter le procès-verbal d'une réunion du comité consultatif d'urbanisme.
- 8- Résolution pour retenir les services de la firme SOBECO pour le renouvellement du portefeuille d'assurances générales.
- 9- Résolution pour accepter les comptes à payer pour le mois de septembre 1989
- 10- Résolution pour autoriser Carte Capitale à émettre deux cartes de débit au nom de la Ville de La Tuque.
- 11- Résolution concernant le programme de formation des employés pour les systèmes informatiques.
- 12- Résolution acceptant les soumissions et octroyant le contrat de fourniture de sel pour l'hiver 1989-90.
- 13- Résolutions acceptant les soumissions et octroyant les contrats pour la construction du bâtiment de la surfaceuse du Colisée municipal.
- 14- Résolution pour nommer une personne à titre de mécanicien.
- 15- Résolution pour nommer un enquêteur au Service de Sécurité publique.
- 16- Résolution pour fixer la tarification pour la saison de ski 1989-90.
- 17- Résolution pour l'implantation d'un bassin de captation des eaux (rue Roy).

DONNE A LA TUQUE, ce 6e jour du mois d'octobre 1989.

Le greffier-adjoint



Jacques Paré



BUREAU DU GREFFIER  
Tel (819) 523-5110

# VILLE DE LA TUQUE

SERVICE DU GREFFE

558 COMMERCIALE G9X 3A9

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE LAVIOLETTE  
VILLE DE LA TUQUE

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal de la Ville de La Tuque, tenue le 10 octobre 1989, sous la présidence du pro-maire, monsieur Roger Charest.

---

## ÉTUDE DE FAISABILITÉ/ VOIE DE CONTOURNEMENT

ATTENDU QUE la ville de La Tuque vit depuis quelques années une augmentation du trafic lourd sur la route 155;

ATTENDU QUE le Conseil du Travail de La Tuque a déposé deux (2) études établissant cette augmentation;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a clairement démontré son intention d'éliminer le flottage du bois sur la rivière St-Maurice;

ATTENDU QUE cette élimination aura pour conséquence directe une augmentation considérable du trafic lourd;

ATTENDU QUE le développement futur de la Baie James tel que préconisé par ce même gouvernement pourrait avoir pour effet de faire augmenter le trafic lourd;

ATTENDU QUE le transport de matières dangereuses qui est également croissant, représente un danger certain pour la population de La Tuque;

ATTENDU QUE le tracé utilisé par le trafic lourd dans la municipalité fait courir des risques indéniables à la clientèle de deux écoles de la Commission Scolaire du Haut St-Maurice;

ATTENDU QUE la seule voie utilisée et utilisable par la circulation lourde trouble la quiétude des patients du centre Hospitalier St-Joseph ainsi que celle des résidents du Centre d'Accueil et de Réadaptation La Tuque;

ATTENDU QUE la santé, la sécurité et la quiétude des résidents latuquois sont fortement affectées par le nombre sans cesse croissant de camions lourds empruntant la route 155 à l'intérieur des limites de la Ville;

ATTENDU QUE l'encombrement occasionné par le trafic lourd augmente les risques d'accidents pour les autobus scolaires et la population en générale;

ATTENDU QUE l'accroissement du trafic lourd joue un rôle prépondérant sur la durée de vie des infrastructures municipales;

ATTENDU QUE les citoyens résidents le long de la route 155 à l'intérieur des limites de la ville, ont le droit de jouir pleinement de leur propriété;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec ne contribue plus à l'entretien de la route 155 à l'intérieur des limites de la ville et que par conséquent cela augmente le fardeau fiscale de nos citoyens;

ATTENDU QUE par une pétition d'environ 3 500 signatures, le Conseil du Travail a manifesté que l'intention de la population latuquoise est à l'effet de régler des problèmes de pollution par le bruit, des problèmes environnementaux et de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST:

261-89 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GERARD DESBIENS  
APPUYÉ A L'UNANIMITE

ET RÉSOLU:

QUE ce Conseil mandate le Ministère des Transports du Québec et/ou tout autre ministère concerné pour effectuer une étude de faisabilité et/ou d'impact sur le tracé de voie de contournement du trafic lourd tel que proposé par le Conseil du Travail de La Tuque, ou de tout autre tracé à l'extérieur des limites de La Tuque;

QUE ce Conseil joigne à la présente résolution tous les documents pertinents à ce dossier.

A D O P T É E

SIGNÉ: Roger Charest  
Pro-maire

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



Régent Ouellet, avocat  
Greffier

Régent Ouellet,  
Greffier

RO/sg



BUREAU DU MAIRE  
TEL: (819) 523-3133

# VILLE DE LA TUQUE

PROVINCE DE QUÉBEC  
C.P. 580 — G9X 3P4

Le 13 octobre 1989

Ministère des Transports  
700 est, boul. St-Cyrille  
29e étage - Place Hauteville  
QUEBEC (Québec) G1R 5H1

A l'attention de M. Sam Elkas, ministre

Objet: Voie de contournement

Monsieur le Ministre,

Le Conseil de Ville de La Tuque, à sa réunion spéciale du 10 octobre 1989, adoptait une position très claire et très ferme face à la construction d'une voie de contournement à l'extérieur des zones actuellement habitées à Ville de La Tuque.

Les élus municipaux sont arrivés aux conclusions suivantes:

- 1) Il faut construire une voie de contournement à l'extérieur des zones habitées actuellement à Ville de La Tuque.
- 2) Une demande doit être faite au Ministère du Transport afin que celui-ci identifie un tracé répondant aux besoins de la population et aux décisions du Conseil.
- 3) Tel que prévu au plan d'urbanisme et dans sa suite logique, un comité local sera formé afin d'assurer la réalisation des orientations du Conseil de Ville de La Tuque et collaborera avec tout ministère susceptible d'aider à la réalisation rapide de la voie de contournement.

Le lendemain, 11 octobre 1989, la table des maires de la M.R.C. du Haut-St-Maurice appuyait unanimement la position de la Ville de La Tuque, et ces mêmes maires demandaient qu'on prenne immédiatement toutes les mesures nécessaires afin que le schéma d'aménagement, les plans d'urbanisme et les règlements d'urbanisme

des municipalités éventuellement concernées tiennent compte des contraintes imposées par la construction d'une voie de contournement respectueuse de la volonté des élus municipaux latuquois.

Je vous demande donc, Monsieur le ministre, de répondre avec diligence à une demande aussi pressante en affectant le plus tôt possible les ressources matérielles, financières et humaines nécessaires.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement ou question susceptible de vous permettre de prendre une décision rapide et je vous prie de recevoir, Monsieur le ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

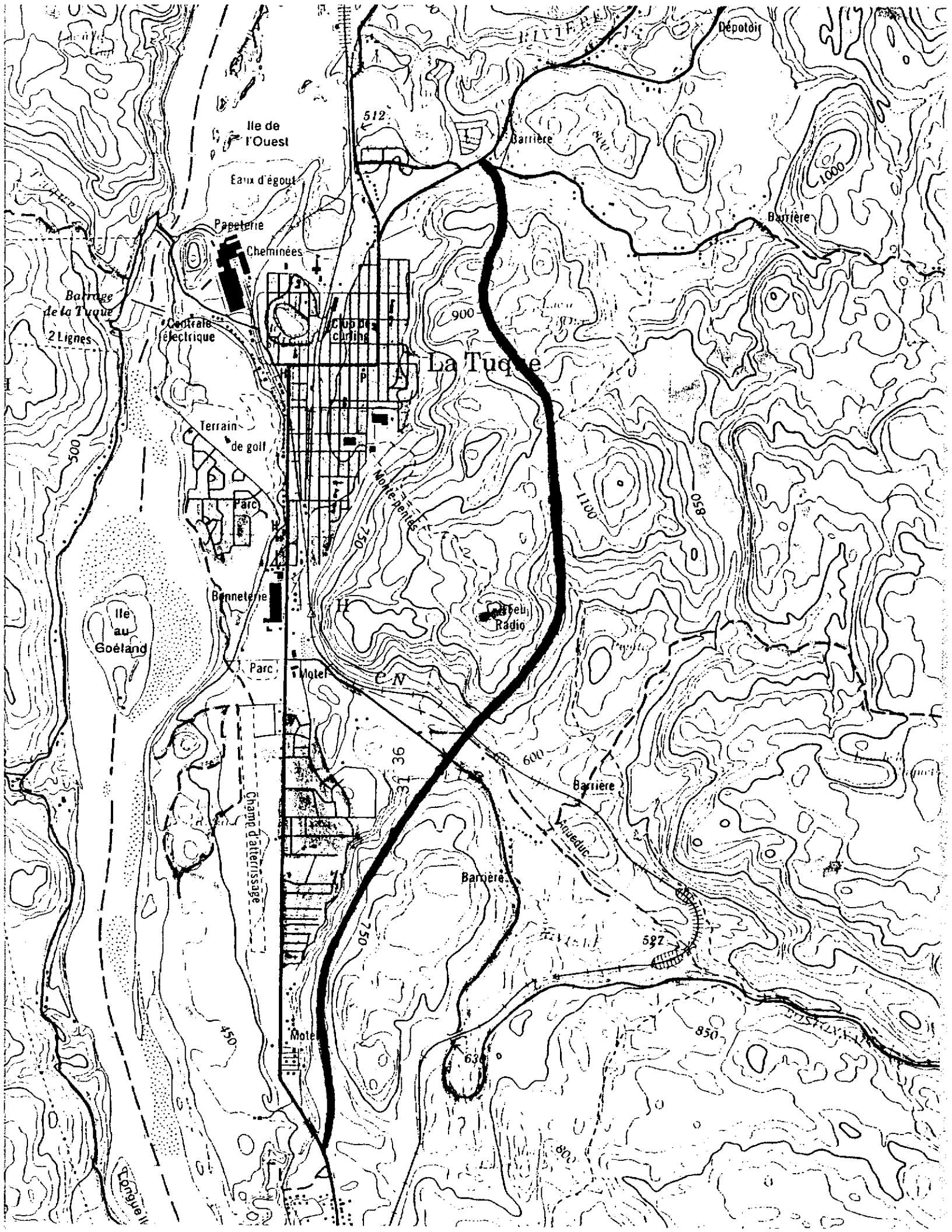
*André Duchesneau*  
André Duchesneau  
Maire

AD/lc

c.c. M. Guy Bourelle, bureau régional  
du Ministère du Transport  
M. Jean-Pierre Jolivet, député

- p.j. - Copie de la résolution de la Ville de La Tuque  
- Copie de la résolution de la M.R.C. du Haut-St-Maurice  
- Résolutions d'appui  
- Plan de tracé du Conseil du Travail de La Tuque  
- Etude du Conseil du Travail sur la circulation des camions lourds.

*André Duchesneau*  
*Gérard Desbours*  
*Jules Magnier*  
*Michel Bouchard*  
*Roger Legrand*  
*Jean-Louis Gauthier*  
*Roger Desbours*







15c.  
C.O.A

0-07198  
1950  
Circuit de la ville  
Photographie aérienne